



Ville de Bulle

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GENERAL
Hôtel-de-Ville de Bulle
le 25 avril 2016 – de 19h30 à 20h55**

Présidence

Monsieur Placide MEYER (PDC), Doyen d'âge (point 1)
Madame Kirthana WICKRAMASINGAM (PS), Présidente (dès le point 2)

Bureau

provisoire

Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Monsieur Eric GOBET (PLR)
Madame Thérèse LUCHINGER (PDC)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)

élu

Monsieur Frank AELLEN (PDC)
Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Monsieur Grégoire KUBSKI (PS)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)
Madame Valérie SCHMUTZ (PLR)

Présents

Mesdames, Messieurs

Hervé AUBERT (PLR) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Pierre-Yves BINZ (PLR) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Nicolas CHARRIERE (PLR) – Isabelle COLLIARD (PS) – Patric DAVET (PDC) – Eloïse DEMIERRE (PS) – Nicolas DEMIERRE (PS) – Sebastian DESPOND (UDC) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Chantal FROSSARD (PDC) – Jean-Denis GEINOZ (PLR) – Christophe GREMION (PS) – Alain JAQUET (UDC) – Erwan KERAVEC (PS) – Sébastien LAUPER (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Pierre-Yves LÜTHY (PLR) – Gilles MORET (UDC) – Alain PASCHE (UDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Nicolas REPOND (PS) – Jacques RIME (UDC) – Théodore SAVARY (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Amandine SUGNAUX (UDC) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts) – Pauline VARGA (PS)

Excusés

Messieurs Baptiste PASQUIER (PDC) – M. Dominique PROGIN (PLR) – Christian REPOND (PDC)

Total

47 présents – 3 excusés, soit une majorité absolue de 24

Conseil communal

Monsieur Jacques MORAND, Syndic – Monsieur Raoul GIRARD, Vice-Syndic
Madame Johanna GAPANY – Monsieur Patrice MORAND – Madame Chantal PYTHOUD – Madame Marie-France ROTH PASQUIER – Monsieur David SEYDOUX – Monsieur Jérôme TORNARE – Monsieur Nicolas WYSSMUELLER

Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

Rédaction du PV

Madame Anne FRACHEBOUD

Huissier

Monsieur Jean-Carlo GAPANY, Police communale

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, ouvre la séance en prononçant le discours inaugural :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues, Monsieur le Secrétaire général, Madame et Monsieur les secrétaires du Conseil général et au procès-verbal, Monsieur l'huissier communal, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens présents à la tribune,

Je souhaite tout d'abord une cordiale bienvenue aux délégations de Riaz et de Vuadens, communes qui vont ces prochains jours constituer leur premier Conseil général.

Je vous salue toutes et tous, bien cordialement, pour cette séance constitutive du Conseil général de la Ville de Bulle. J'adresse un chaleureux merci à celles et ceux qui ont contribué à sa préparation.

Au terme de la législature 2011-2016, je tiens à exprimer ma gratitude à toutes celles et à tous ceux qui, membres de l'Exécutif et du Législatif communal, se sont dévoués à la chose publique.

En commençant la nouvelle législature, je félicite l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur élection ou réélection ; j'ai une pensée émue pour celles et ceux qui, n'ayant pourtant pas démérité, n'ont pas eu leur mandat renouvelé.

J'espère que vous trouverez toutes et tous la force nécessaire, mais aussi le plaisir, de remplir le mandat qui vous a été confié.

La politique demeurera toujours l'art du possible. Cependant, elle devra toujours se référer au bien commun qui est la norme objective et l'inspiratrice de toute entreprise politique véritable. Le bien commun est l'affaire de la collectivité et cependant il vise au bien des personnes. La démocratie est un régime exigeant qui suppose la maturité morale de chacun des citoyens et qui requiert le sacrifice volontaire des intérêts privés au bien commun.

Dans les années 60 et 70, j'ai été actif dans l'assemblée communale puis dans le Conseil communal de Riaz et ensuite au Grand Conseil fribourgeois. Comme tous les politiciens et enseignants de cette époque, j'avais été traumatisé par l'importance de la migration de jeunes fribourgeoises et fribourgeois cherchant et trouvant du travail dans les centres urbains et industriels de la Suisse romande et de la Suisse alémanique. On mesurait alors l'importance migratoire au nombre d'amicales qui s'étaient créées et à l'importance de leurs effectifs. Toutes ces amicales, elles ont été 42 au total, de Genève à Zürich et de Bâle à Sion, étaient florissantes et avaient constitué l'Association Joseph Bovet en 1957. Leurs délégués vont d'ailleurs se réunir le 22 mai prochain aux Colombettes, patrimoine fribourgeois sauvé de la ruine grâce à leur engagement, leur ferveur et leur enthousiasme. Ces délégués ne représenteront plus que les 15 dernières amicales existantes (un de leur responsable m'a déclaré hier soir que 5 d'entre elles vont encore disparaître dans les 5 prochaines années). Pourquoi une évolution aussi spectaculaire ?

L'exode rural qui touchait encore toute la Suisse dans les années 70 a été enrayeré par l'application de la Loi fédérale du 28 juin 1974 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, mieux connue sous le sigle de la LIM. Mon prédécesseur d'alors à la Préfecture, feu Robert Menoud, avait aussitôt créé l'Association des communes de la Gruyère afin de bénéficier le plus rapidement possible de cette aide fédérale qui allait se concrétiser par l'octroi de prêts sans intérêt. Cette loi visait à améliorer les conditions d'existence dans les régions de montagne par l'octroi d'une aide sélective destinée à faciliter les investissements en faveur de projets d'équipement.

Pour la Région Gruyère, avec l'ensemble des 40 communes du district, le programme de développement régional et l'autorité cantonale avaient désigné Bulle comme pôle de croissance, ce qui signifiait qu'elle devait être développée à cette fin. Dans ce développement, toutes les dispositions légales en matière d'aménagement du territoire exigées par la LIM ont été respectées. Jusqu'à ce jour, les autorités bulloises ont toujours travaillé dans le même but : créer un centre fort, le rendant attractif aux entreprises industrielles ainsi qu'à celles du tertiaire.

Le résultat ? Depuis plus de vingt ans, la grande majorité des jeunes Gruériennes et Gruériens, au terme de leur formation toujours plus qualifiée, reçue dans un, puis deux cycles d'orientation, au Collège du Sud et à l'école professionnelle, mais aussi dans nos hautes écoles spécialisées et à l'Université de Fribourg, ne sont plus contraints d'aller chercher du travail en dehors du canton. C'est le meilleur résultat d'une politique dynamique que personnellement j'aimerais voir se poursuivre.

Est-ce qu'il y en a parmi nous qui voudraient prendre demain la responsabilité d'un retour cauchemardeux à l'exode de nos jeunes vers d'autres grands centres urbains ? A Bulle, toutes les lois en vigueur ont été respectées. Je ne doute pas que les autorités qui prennent le relai vont, dans le souci du bien commun, poursuivre dans la ligne d'un développement harmonieux et durable de notre cité et de notre région.

J'aimerais maintenant évoquer deux situations préoccupantes, plus particulièrement pour les personnes âgées, situations en faveur desquelles j'ai pris la décision de m'engager activement.

Le thème, combien brûlant, des barrières architecturales pour les personnes à mobilité restreinte a mobilisé les politiciens qui ont légiféré pour les abolir ou, en tous cas pour les diminuer fortement, dans le secteur des bâtiments publics, voire privés. C'est très bien. Mais alors pourquoi et comment avons-nous pu créer de nouveaux obstacles, parfois difficiles à surmonter, dans un domaine aussi important que celui des routes ? Je vais encore m'informer et prendre connaissance des dispositions légales en la matière. Je défends avec force l'idée que la sécurité des personnes et du trafic est prioritaire et qu'elle exige la mise en place de mesures restrictives; je soutiens toutes les mesures légales et pénales pour les faire respecter. Mais s'il vous plaît, n'appliquons pas le principe de la punition collective. Il n'y a rien de plus injuste. Il faut adopter un système où c'est celui ou celle qui commet une violation des règles de circulation qui doit en supporter les conséquences, et seulement lui ou elle.

En 1986, avec l'assistante sociale de Pro Infirmis pour la Gruyère, Madame Françoise Aubry, nous avons créé un service "Passe -Partout " pour donner un peu plus de confort aux personnes à mobilité réduite, qu'elles soient ou non astreintes à utiliser un fauteuil roulant. A ce moment-là, on ne parlait pas d'obstacles verticaux sur nos routes pour obtenir plus de sécurité dans le trafic routier. A l'époque, puis bien plus tard, à l'âge de la retraite, j'ai eu le bonheur d'accomplir la mission de chauffeur de "Passe -Partout " Je ne trouve absolument pas normal qu'il faille rouler bien en dessous de 10 km/h pour franchir certains de ces obstacles verticaux sans créer des douleurs dorsales voire des traumatismes chez une partie des utilisateurs de ce service, comme d'ailleurs des personnes âgées qui utilisent des véhicules privés. Je ne trouve pas normal non plus de devoir faire parfois de très importants détours pour les éviter ! J'aimerais faire de cette période législative, avec votre appui, la période qui permettrait à Bulle d'être parmi les premières cités sans obstacles verticaux sur ses routes. Je ne voudrais pas oublier de remercier toutes celles et tous ceux qui depuis 30 ans assurent le bon fonctionnement du Service "Passe-Partout " Les ambulanciers et les personnes qu'ils transportent ne sont pas épargnés non plus par la prolifération de ces obstacles verticaux.

Je désire encore partager avec vous un souci qui me peine et qui me tient particulièrement à cœur : celui de la qualité acoustique de certaines prestations dans la salle de spectacles CO2 de La Tour-de-Trême. Quelle chance avons-nous d'avoir, pour la Région, une si belle et grande salle de 752 places assises ! Merci au Canton de Fribourg et à toutes les communes de la Gruyère d'en avoir permis le financement et la réalisation. Merci au comité de l'Association CO2, présidé jusqu'à maintenant par Madame Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale et responsable de la culture dans la législature qui s'est achevée récemment. Merci à toute l'équipe de la Saison culturelle et à son Directeur artistique Dominique Rime. Les programmes qu'ils offrent au public sont variés, remarquables et en général de grande qualité. Je me permets de signaler toutefois un bémol. J'assiste quasiment à tous les spectacles qui s'y donnent. Je questionne et j'écoute très souvent les personnes que j'y rencontre. Force est de constater que les mêmes doléances reviennent souvent :

- pourquoi certaines actrices et certains acteurs ne s'expriment-ils pas clairement assez fort ?*
- pourquoi ne portent-ils pas toutes et tous un micro de la dernière génération, très léger et quasiment invisible ?*
- est-ce que tous réalisent vraiment qu'ils se produisent dans une salle de 752 places et non pas dans l'intimité d'une salle plus petite ?*
- pourquoi, lors de certains spectacles seulement, la troupe ou l'organisation installe-t-elle jusqu'à 8 micros en bordure de scène ?*
- Est-ce que les troupes sont averties, lors de leur engagement, de la grandeur de la salle ?*

J'ai parlé de ces questions avec Monsieur Dominique Rime, à plusieurs reprises. Celui-ci m'a déclaré que certaines troupes ne viendraient pas au CO2 si les acteurs étaient obligés de porter des micros personnels. J'ai parlé assez longuement de cette question avec une artiste fribourgeoise qui s'est produite sur cette scène, il y a un ou deux ans. Elle m'a déclaré qu'elle n'en porterait jamais. Que faire face à cette résistance ?

N'attendons tout de même pas qu'une frange du public nous quitte. Ou alors, donnons-nous un moyen, pendant le spectacle, d'intervenir directement, mais lequel ? Je n'en vois pas de raisonnable si ce n'est de prendre le risque de se priver du spectacle d'une troupe qui n'accepterait pas la condition de faire porter un micro à tout acteur ou actrice. Pourquoi pas ? L'acteur est payé pour donner son spectacle et ce sont les spectateurs qui lui en donnent les principaux moyens.

Il y a peut-être une chance de trouver une solution. Il y a 10 jours très exactement, dans cette grande et belle salle du CO2, Pierre Richard a tenu son auditoire en haleine durant 1 h 25; il était porteur d'un micro classique; rien ne nous a échappé. A la fin de son spectacle, tout le public s'est levé spontanément et lui a témoigné de façon tangible toute sa reconnaissance. Il nous avait respectés et enchantés ; je répète : il nous avait respectés.

Une question, tout de même : y a-t-il une personne dans la salle du CO2 qui aurait déclaré sa déception ou son mécontentement parce que Pierre Richard portait un micro ? Personnellement, j'en doute, mais je n'ai cependant pas de preuve formelle.

Je suis prêt à parler de la situation décrite avec le nouveau responsable de la culture, Monsieur le Conseiller communal Nicolas Wyssmueller, qui jugera de l'opportunité d'une telle rencontre.

" A totè è a ti, marthi dè m'avê akutâ, è ora, betin-no ou travô !"

A toutes et à tous, merci de votre attention et maintenant mettons-nous au travail. »

[Applaudissements]

« Je vous communique maintenant quelques informations générales :

Le 28 février dernier, Mesdames Marie-France Roth Pasquier, Chantal Pythoud et Johanna Gapany ainsi que Messieurs Raoul Girard, David Seydoux, Nicolas Wyssmueller, Jacques Morand et Jérôme Tornare, candidates et candidats au Conseil général, ont préalablement été élus au Conseil communal, ce qui entraîne de fait l'annulation de leur élection au Conseil général, conformément à l'article 28 alinéa 2 de la loi sur les communes. En application de l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, les premiers des viennent-ensuite sur les listes des partis concernés ont été proclamés élus par le bureau électoral, à savoir Mesdames Pauline Varga et Amandine Sugnaux, Messieurs Patric Davet, Erwan Keravec, Christophe Gremion, Jean-Denis Geinoz, Hervé Aubert, Pierre-Yves Lüthi.

Monsieur Pierre Pythoud, proclamé élu PDC au Conseil général le 28 février, a adressé sa démission au Conseil communal le 1^{er} mars. Selon l'article précité de la loi sur l'exercice des droits politiques, la personne première des viennent-ensuite de la liste concernée est proclamée élue par le Conseil communal. Successivement, Madame Martine Reymond et Monsieur Philippe Menoud ont décliné leur élection. Finalement, Monsieur Baptiste Pasquier a été proclamé élu par le Conseil communal.

Les 50 membres du Conseil général sont issus des partis politiques suivants : 15 du PS, 15 du PLR, 8 du PDC, 8 de l'UDC, 3 des Verts et 1 du PVL. Après discussions entre eux et conformément à l'article 24 du règlement du Conseil général, les partis ont constitué les 4 groupes officiels suivants :

- . PS – Les Verts 18 membres*
- . PLR 15 membres*
- . PDC – PVL 9 membres*
- . UDC 8 membres*

Vous avez été valablement convoqués à cette séance constitutive par lettre adressée le 14 avril 2016, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

Avant de procéder à l'appel nominal, je vous donne lecture d'une lettre d'excuse :

*"La pharmacie Repond fait partie des 11 premières pharmacies de Suisse à avoir réussi et obtenu la nouvelle certification européenne **ISO9001 QMS Pharma**. En guise de reconnaissance, Pharmasuisse, la société suisse des pharmaciens, a organisé une cérémonie de remise des certificats ce soir, à Berne, à laquelle Monsieur Christian Repond est invité. Convaincu que vous comprendrez les raisons de son absence à cette soirée constitutive, il vous adresse à toutes et tous ses cordiales salutations. "*

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge cède ensuite la parole à Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, pour l'appel nominal.

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal et, s'agissant de la première séance de la nouvelle législature, il prie chaque membre de se lever à l'appel de son nom.

Le résultat est le suivant :

membres présents	47
membres excusés	3
majorité absolue	24

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à prendre des décisions.

Il précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 47 du règlement du Conseil général. Il prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, précise que l'ordre du jour de cette séance constitutive est celui qui figure dans la convocation adressée à chaque membre et publiée sur le site internet communal ainsi que dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 15 avril 2016. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 5 avril 2016 entre le Doyen d'âge, les représentants des partis et une délégation du Conseil communal. Chacun en ayant ainsi déjà pris connaissance, il n'en sera pas donné lecture.

1. Constitution du Bureau, présidée par le Doyen d'âge, M. Placide Meyer.
 - a) Formation du Bureau provisoire comprenant le Doyen d'âge et 4 scrutateurs qu'il désigne.
 - b) Election du/de la Président/e du Conseil général pour la période de mai 2016 à mai 2017.
 - c) Election du/de la vice-Président/e du Conseil général pour la période de mai 2016 à mai 2017.
 - d) Election de 5 scrutateurs/trices pour la législature.
 - e) Election de 5 scrutateurs/trices suppléant-e-s pour la législature.
2. Election des membres de la Commission Financière.
3. Election des membres de la Commission d'Aménagement.
4. Election des membres de la Commission communale des naturalisations.
5. Election des membres de la Commission jeunesse et famille.
6. Octroi au Conseil communal, pour la législature, d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 300'000.--.
7. Divers.

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Comme cela n'est pas le cas, il le soumet au vote, tel que proposé, en rappelant que chaque membre du Conseil général dispose de trois cartes de couleur pour les votes à main levée, à savoir la carte verte pour le OUI, la carte rouge pour le NON et la carte blanche pour l'ABSTENTION.

✎ Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix.

* * * * *

L'ordre du jour proposé étant accepté, Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, passe au premier point.

1.a) FORMATION DU BUREAU PROVISOIRE

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes (LCo), Monsieur Placide Meyer procède à la nomination de 4 scrutateurs pour la première partie de cette séance. Il désigne les personnes suivantes comme membres du Bureau provisoire, à savoir :

- Mme Thérèse Luchinger (PDC-PVL)
- M. Serge Castella (PS-Les Verts)
- M. Eric Gobet (PLR)
- M. Christophe Monney (UDC)

et les prie de venir prendre place à la table du Bureau.

Ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général pour la première année ainsi que pour l'élection des 5 scrutateurs et 5 scrutateurs-suppléants pour la durée de la législature.

Avant de poursuivre, Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, communique l'information suivante qui concerne toutes les élections à l'ordre du jour de la présente séance :

« Le 1^{er} juillet 2015 sont entrées en vigueur de nouvelles dispositions concernant le mode d'élection au sein des législatifs. Alors qu'auparavant elles devaient avoir lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages valables au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour, dorénavant, si ce procédé reste applicable, une nouvelle clause de l'article 46 de la loi sur les communes permet d'éviter le scrutin de liste lorsque le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir : dans ce cas, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que le scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Cette nouvelle manière de procéder simplifie grandement le déroulement des opérations étant donné que les partis politiques se sont mis d'accord, préalablement à la désignation de leurs candidats, sur la répartition des sièges entre les groupes. Je rappelle aussi à l'intention des nouveaux membres, que lorsque le Conseil général procède à des élections parmi ses membres, le principe de la récusation ne s'applique pas, conformément à l'article 75 alinéa 2 du règlement du Conseil général.»

* * * * *

1.b) ELECTION DU/DE LA PRESIDENT/E DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2016 (art.30 et 32 LCo)

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, passe ensuite à l'élection du Président pour la première année. Il informe l'assemblée que les Chefs de Groupes se sont concertés et ont décidé le tournus suivant pour les présidences durant la législature 2016 – 2021 :

- 2016 Groupe PS-Les Verts
- 2017 Groupe UDC
- 2018 Groupe PDC-PVL
- 2019 Groupe PLR
- 2020 Groupe PS-Les Verts

Chaque année, la vice-présidence revient au Groupe qui assume la présidence l'année suivante.

Concernant la candidature à la présidence durant les 12 prochains mois, soit jusqu'en mai 2017, Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, passe la parole à Monsieur Martin Rauber, Chef du Groupe PS-Les Verts, pour la présentation de sa candidate.

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Martin Rauber intervient en ces termes :

« Monsieur le Doyen d'âge, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers et chères collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter Kirthana Wickramasingam comme candidate à la présidence du Conseil général pour l'année à venir.

En 2010, Kirthana a obtenu, à l'Université de Fribourg, un "Bachelor of Arts" en histoire contemporaine et sciences des religions. Aujourd'hui, parallèlement à son emploi, elle poursuit sa formation afin d'obtenir un diplôme d'enseignement.

Actuellement, elle travaille au sein de l'Association Omoana, une ONG qui apporte son aide aux enfants ougandais. Jusqu'en 2013, elle a enseigné diverses branches, notamment l'éthique et les cultures religieuses au cycle d'orientation de la Tour-de-Trême.

Jusqu'en 2012, elle a été membre du comité d'Ebullition. Actuellement, elle fait toujours partie de la commission cinématographique du centre culturel bullois.

Elle est membre de la commission "100 ans du cinéma LUX" qui prépare une exposition sur le cinéma bullois au Musée Gruérien. De plus, elle est également membre fondatrice du collectif "Zaehringarten" qui propose de créer un espace vert sur le pont de Zaehringen à Fribourg.

Comme principaux centres d'intérêts, nous pouvons évoquer les voyages qui l'ont notamment conduite en Asie, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient. Comme elle adore voyager mais qu'elle culpabilise d'émettre du CO2, elle essaie de compenser en n'ayant pas de voiture et en mangeant le moins possible de viande.

Kirthana pratique le piano et chante à la Cécilienne de la Tour-de-Trême. Elle apprécie également la musique rock bien puissante et le cinéma alternatif.

Côté familial, avec son compagnon Cyrille, Kirthana attend un heureux événement, comme vous avez pu le constater. Je profite de l'occasion pour leur souhaiter une belle fin de grossesse.

Pour terminer, voici le volet politique ; Kirthana est actuellement Présidente du PS bullois. Elle fait partie du présent Conseil général depuis 2011 et elle est membre de la Commission culturelle. Elle est aussi membre du comité directeur du Parti socialiste fribourgeois où elle représente l'agglomération bulloise.

Nous recommandons donc avec enthousiasme la candidature de Kirthana Wickramasingam pour la présidence du Conseil général et nous espérons que vous lui réserverez un accueil chaleureux. Merci.»

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, remercie Monsieur Rauber et demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Madame Kirthana Wickramasingam (PS)
Présidente pour la première année de la législature 2016 – 2021.**

Madame Kirthana Wickramasingam est applaudie par l'assemblée et félicitée par Monsieur Placide Meyer.

* * * * *

**1.c) ELECTION DU/DE LA VICE PRESIDENT/E DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2016
(art. 30 et 32 LCo)**

Pour l'élection à la vice-présidence durant la même période, Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, passe la parole à Madame Amandine Sugnaux, du Groupe UDC, pour la présentation de son candidat.

Au nom du **Groupe UDC**, Madame Amandine Sugnaux intervient en ces termes :

« Monsieur le Doyen d'âge, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous présenter Monsieur Sébastien Bossel au poste de vice-président du Conseil Général.

Sébastien est né à Riaz il y a de cela bientôt 28 ans. Pour la petite anecdote, il a habité durant six ans l'ancienne maison de Monsieur Placide Meyer qui nous préside aujourd'hui. Il a ensuite fait son école primaire à Vuadens, puis le cycle d'orientation et le collège à Bulle. Depuis trois ans, il habite dans le bâtiment qui se situe juste à côté de cette salle.

Après des études de droit, il a obtenu, en décembre dernier, son brevet d'avocat. Actuellement, il occupe un poste d'assistant en droit pénal et à partir de cet été, il travaillera en tant qu'avocat indépendant avec un associé à Fribourg.

Sportif, il a notamment fait beaucoup de ski alpin de compétition, il a été champion romand et a eu la chance de courir le Lauberhorn lorsque Carlo Janka a remporté la course !

En tant que passionné de toutes les musiques, il est également DJ et se produit régulièrement dans la région.

Membre fondateur et Président de la section locale UDC Bulle-La Tour-de-Trême, il se réjouit de mettre sa motivation et sa disponibilité à profit pour la vice-présidence du Conseil général. Il a toute la confiance de notre Groupe et nous espérons qu'il obtiendra la vôtre ! Merci de votre attention. »

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, remercie Madame Sugnaux et demande s'il y a une autre candidature ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Monsieur Sébastien Bossel (UDC)
Vice-Président pour la première année de la législature.**

Monsieur Sébastien Bossel est applaudi par l'assemblée et félicité par Monsieur Placide Meyer.

Madame Kirthana Wickramasingam et Monsieur Sébastien Bossel reçoivent chacun un bouquet de fleurs, remis par Messieurs Martin Rauber et Christophe Monney, respectivement Chefs des Groupes PS et UDC.

* * * * *

1.d) ELECTION DE CINQ SCRUTATEURS/TRICES POUR LA LEGISLATURE

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, informe l'assemblée que les Partis politiques se sont également concertés quant au nombre de scrutateurs. Ils l'ont maintenu à 5, soit 2 pour le Groupe PS-Les Verts, 1 pour le Groupe PLR, 1 pour le Groupe PDC-PVL et 1 pour le Groupe UDC. Pour information, cette proposition de 5 scrutateurs est conforme à l'art. 14 du règlement du Conseil général qui en prévoit au minimum 1 par Groupe.

Monsieur Meyer énonce par ordre alphabétique les 5 candidatures annoncées par les Groupes, conformément à l'article 9a du règlement d'exécution de la loi sur les communes :

- Monsieur Frank Aellen (PDC-PVL)
- Monsieur Serge Castella (PS-Les Verts)
- Monsieur Grégoire Kubski (PS-Les Verts)
- Monsieur Christophe Monney (UDC)
- Madame Valérie Schmutz (PLR)

Monsieur Meyer demande si quelqu'un propose une autre candidature ou requiert le scrutin de liste. Comme ce n'est pas le cas, il proclame

**Madame Valérie Schmutz,
Messieurs Frank Aellen, Serge Castella, Grégoire Kubski et Christophe Monney,
scrutatrice et scrutateurs pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

* * * * *

1.e) ELECTION DE CINQ SCRUTATEURS/TRICES SUPPLEANTS-E-S POUR LA LEGISLATURE

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, précise que pour l'élection des suppléants, les Partis politiques proposent les personnes suivantes :

- Monsieur Nicolas Charrière (PLR)
- Madame Isabelle Colliard (PS-Les Verts)
- Monsieur Sébastien Lauper (PS-Les Verts)
- Monsieur Gilles Moret (UDC)
- Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl (PDC-PVL)

Il demande si une autre candidature est annoncée ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Comme ce n'est pas le cas, il proclame

**Mesdames Isabelle Colliard et Anne-Luce Pernet-Baeriswyl,
Messieurs Nicolas Charrière, Sébastien Lauper et Gilles Moret,
scrutatrices suppléantes et scrutateurs suppléants pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

Monsieur Placide Meyer, Doyen d'âge, déclare que cette première partie de la séance constitutive du Conseil général est terminée. Pour la suite des débats, il cède la place à Madame Kirthana Wickramasingam, Présidente élue pour les 12 premiers mois de la législature. Il prie Monsieur le Vice-Président ainsi que Madame et Messieurs les scrutateurs nouvellement élus de prendre place à la table prévue pour les membres du Bureau du Conseil général.

* * * * *

Madame Kirthana Wickramasingam, Présidente 2016, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration et des services communaux, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier mon prédécesseur et Doyen d'âge de cette assemblée, Monsieur Placide Meyer, pour la gestion de la première partie de cette séance constitutive. Merci également aux membres du Bureau provisoire et à l'Administration pour la préparation de cette séance.

Je tiens à vous remercier, chères et chers collègues, pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la présidence du Conseil général en ce début de nouvelle législature.

Il va sans dire que pour une pourfendeuse de l'égalité sociale comme moi, me retrouver à ces hauteurs n'est pas habituel et un peu impressionnant. N'ayant pas eu l'occasion de siéger auparavant en tant que Vice-Présidente, je reprends la fonction au vol et je ferai tout pour en être à la hauteur.

Je félicite aussi le Vice-Président, Monsieur Sébastien Bossel, pour son élection.

Il semblerait que le nom "Wickramasingam" convienne pour devenir une première citoyenne de la Ville et c'est une bonne nouvelle ! Après cette dernière législature, il semblerait aussi que mon nom à rallonge n'impressionne plus personne. Touraine à la base et ayant presque toujours vécu dans la Commune, je suis aujourd'hui très honorée de la charge que vous me confiez.

Je profite de cette occasion pour saluer particulièrement les nouvelles Conseillères et les nouveaux Conseillers généraux qui nous ont rejoints. J'espère que toutes et tous seront satisfaits de leur nouvelle fonction. Je les remercie pour leur engagement.

J'ai également une pensée pour nos ex-collègues qui n'ont pas été reconduits dans leur fonction ainsi que pour tous les candidates et candidats malchanceux.

Une nouvelle législature commence et pas des moindres ! Elle est placée sous le signe du renouveau, nous mettons beaucoup d'espoir en elle et nous ferons tout pour être à la hauteur de notre mission.

D'abord un tout petit mot à l'intention de nos nouvelles autorités : les citoyens attendent un changement et le Conseil général désire une meilleure collaboration que celle de la dernière législature. Etre à l'écoute ne doit pas rester un vœu pieu et ainsi nous pouvons travailler ensemble dans l'intérêt de la Ville. Urbanisme, constructions, mobilité, transports en commun, intégration, formation, culture, professionnalisation de l'Exécutif, création de zones de rencontre, nature en ville, etc..., les thèmes sont extrêmement nombreux. Il y a bien sûr celui, très important, des finances, avec ses challenges importants qui doivent sérieusement être pris en mains. Les défis de la Ville rejoignent ceux de notre planète de manière générale et c'est déjà, surtout localement, que des changements importants peuvent se faire. Durant la dernière législature, un projet comme celui du verger de la Tioleire a émergé ; un magnifique exemple de collaboration, issu du Conseil général. Je souhaite d'ailleurs plein succès à ses protagonistes et gageons que cette initiative fera des émules.

Conseiller général n'est pas une vaine fonction. Les citoyennes et citoyens de Bulle nous ont choisis pour les représenter ; ils nous ont donné une mission. Dans les plus petites communes, ce sont les assemblées communales qui ont cette fonction et il est important de garder cela à l'esprit. Nous, chers collègues, sommes dans un sens les représentants, les relais de la population et de ses préoccupations mais, aussi à l'inverse, le relais, auprès de la population, des dossiers de la Commune dont nous aurons connaissance. Certes, la loi sur les communes ne nous octroie pas de prérogatives incroyables, je vous le concède. Néanmoins, nous avons des outils, vous avez pu en prendre connaissance dans la documentation qui vous a été envoyée ; alors, n'hésitez pas, au moyen des propositions, des postulats, des résolutions, de faire remonter jusqu'à nos autorités les volontés, les projets, les souhaits des bulloises et des bullois. Le Conseil général est un lieu de débats, mais il doit aussi être un lieu propice à des propositions dynamiques et une source d'inspiration pour nos autorités.

Aux membres de notre Autorité communale, à l'Administration, aux services communaux et à vous, chers collègues, je souhaite une belle législature. Merci de votre attention. »

[Applaudissements]

« J'invite les membres du Bureau a d'ores et déjà prendre note qu'ils seront convoqués à une entrevue avec la Commission Administrative du Conseil communal, lundi prochain 2 mai à 18 heures, afin de finaliser l'ordre du jour de la prochaine séance du Législatif, laquelle aura lieu le lundi 30 mai à 19.30 heures.

Comme prévu par le règlement du Conseil général, je passe maintenant la parole à Monsieur le Syndic. »

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic prononce son discours d'ouverture de législature, en ces termes :

«Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le vice-Président, Monsieur le vice-Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,

A mon tour, en mon nom personnel et au nom du Conseil communal, je vous salue toutes et tous très cordialement pour cette séance de constitution de votre Conseil.

C'est avec un immense plaisir que je prends la parole devant vous ce soir, moi qui étais l'un des membres de votre parlement durant les vingt dernières années.

Au nom du Conseil communal, je félicite votre Présidente pour son élection ainsi que toutes les personnes qui ont été et qui seront élues ce soir, à un poste ou à un autre. Je souhaite à toutes ces personnes beaucoup de plaisir dans l'exercice de leurs différentes fonctions, tout en étant conscient des charges et responsabilités que cela comporte. A ce titre, je tiens à vous dire un chaleureux merci pour votre engagement.

Au 18^{ème} siècle déjà, John Locke, philosophe anglais, Montesquieu, écrivain français et bien d'autres ont ébauché l'idée d'un fonctionnement social basé sur une règle de droit écrite. Ils citaient déjà les trois pouvoirs :

- le premier pouvoir établirait des règles ;
- le deuxième pouvoir les exécuterait ;
- un troisième pouvoir en sanctionnerait les manquements.

Nos états confédérés et souverains ont choisi ce mode de fonctionnement et défini clairement les trois pouvoirs en leur donnant les noms de :

- pouvoir législatif, qui incombe au Conseil général
- pouvoir exécutif, qui est le Conseil communal
- pouvoir judiciaire, qui porte son nom.

En Suisse, la création des règles de droit est du ressort de la Confédération, des cantons et des communes. C'est là, dans les communes, dans notre Commune, que vous, Conseillers généraux, devez légiférer et exercer ce pouvoir de législateur avec sagesse et détermination.

De notre côté, la composition du Conseil communal s'est passée sans encombre et à satisfaction de tous les Conseillers. La répartition des tâches et la composition des dicastères s'est faite dans une franche harmonie et dans le respect de tous. Ces signes réjouissants sont de bon augure pour la période législative qui commence. Je souhaite à votre Conseil la même sérénité et le même franc-parler que ce qui a prévalu à nos échanges dans notre Conseil.

Ce n'est que lorsque les choses sont dites que nos interlocuteurs comprennent notre vision.

Les défis qui nous attendent sont nombreux et d'importance capitale. Il en va bien sûr de l'aménagement du territoire — pour lequel la population attend nos conseils respectifs au contour — et bien d'autres sujets encore dont certains d'entre vous connaissent déjà la portée.

Nous savons que ceux qui nous ont précédés ont pris des décisions selon leurs convictions et avec les éléments du moment ; tout n'est pas forcément juste mais tout n'est pas forcément faux non plus. Le nouveau Conseil communal devra s'exécuter par rapport aux décisions prises. Et ce n'est pas rien, quant on sait qu'un plan d'aménagement a une vision portée sur 15 ans !

C'est pourquoi la communication, tant du Conseil communal que du Conseil général, est importante et ceci à plus d'un titre :

- *premièrement, entre nos deux Conseils, et de façon bilatérale,*
- *deuxièmement, de nos deux Conseils vers toute la population.*

On nous a souvent reproché, lors de la précédente législature, de ne pas assez communiquer. Il est donc nécessaire pour nous, comme pour vous, de prendre note de ces remarques et de combler ce déficit.

Une démarche, une piste, une prise de décision se fait mieux accepter, même si elle est contraignante pour certains, lorsqu'on en explique les tenants et les aboutissants.

Bien sûr, il y aura des fois le secret des délibérations et des informations du Conseil communal, mais je suis convaincu que c'est par le dialogue que des solutions feront jour.

Mesdames et Messieurs, nos Conseils respectifs doivent travailler ensemble et avec les différentes commissions qui les composent et ce n'est qu'ainsi que nous prendrons les meilleures décisions pour le plus grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

C'est sur ces propos et avec ces considérations que je vous remercie de votre attention et repasse la parole à votre Présidente.»

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic.

Elle poursuit avec les élections des membres des diverses commissions, en appliquant les mêmes règles que pour l'élection des membres du Bureau. Elle rappelle que les commissions s'organisent elles-mêmes.

* * * * *

2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE (art. 32 et 96 LCo)

Concernant l'élection de la Commission financière, Madame la Présidente rappelle que le Conseil général doit nommer, en son sein, au minimum 3 membres. Durant la précédente législature, la Commission était composée de 7 membres. Après concertation, les Partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature. Elle ouvre la discussion sur la composition de la Commission financière et passe la parole aux représentants des Groupes.

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Martin Rauber s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

« Nous proposons Messieurs Nicolas Repond et Théodore Savary comme membres de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rauber et passe la parole au Groupe PLR.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Eric Gobet s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous proposons Messieurs Yves Bosson et Philippe Dupasquier comme membres de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet et passe la parole au Groupe PDC-PVL.

Au nom du **Groupe PDC-PVL**, Monsieur Patric Davet s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous proposons Monsieur Baptiste Pasquier et moi-même, Patric Davet, comme membres de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Davet et passe la parole au Groupe UDC.

Au nom du **Groupe UDC** Monsieur Christophe Monney s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous proposons Monsieur Jacques Rime comme membre de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Monney et demande s'il y a d'autres interventions. Comme ce n'est pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote à main levée.

👉 **Au vote, le nombre de 7 membres pour la Commission financière est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix.**

Les Partis politiques ont annoncé les 7 candidatures suivantes :

1. Monsieur Yves Bosson (PLR)
2. Monsieur Patric Davet (PDC-PVL)
3. Monsieur Philippe Dupasquier (PLR)
4. Monsieur Baptiste Pasquier (PDC-PVL)
5. Monsieur Nicolas Repond (PS-Les Verts)
6. Monsieur Jacques Rime (UDC)
7. Monsieur Théodore Savary (PS-Les Verts)

Madame la Présidente demande si un Groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Comme ce n'est pas le cas, elle proclame

**Messieurs Yves Bosson, Patric Davet, Philippe Dupasquier, Baptiste Pasquier,
Nicolas Repond, Jacques Rime et Théodore Savary,
membres de la Commission financière pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

Elle les invite à prendre note qu'ils recevront prochainement une convocation écrite pour l'entrevue du lundi 9 mai à 17.00 heures avec la Commission Administrative du Conseil communal, pour la remise des comptes en présence de la fiduciaire.

* * * * *

3. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Madame la Présidente s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prévoit que cette Commission est composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Il ressort du libellé de cet article que les personnes élues par le Conseil général ne doivent pas obligatoirement en être membres. Quant à l'article 15 alinéa 2 du règlement du Conseil général, il prévoit que celui-ci élit ses représentants, qui seront au minimum 5. Durant la législature 2011 – 2016, la Commission d'aménagement était composée de 9 Conseillers généraux, les représentants du Conseil communal et du Département Technique participaient aux séances avec voix consultative.

Afin d'en améliorer le fonctionnement, les membres de l'ancienne Commission ont soumis diverses variantes de composition. En prévision de l'élection de la nouvelle Commission, le Secrétaire général les a transmises aux Partis politiques en les invitant à préparer une ou plusieurs propositions à soumettre au Conseil général.

Les Groupes, tenant compte de la nouvelle représentation des partis politiques au sein du Législatif, se sont mis d'accord et proposent de fixer à onze le nombre des représentants du Conseil général au sein de la Commission d'aménagement.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des Groupes :

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Martin Rauber s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

« Nous présentons Madame Isabelle Colliard, Messieurs Sébastien Lauper, Nicolas Pasquier et moi-même, Martin Rauber, comme membres de la Commission d'aménagement. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rauber et passe la parole au Groupe PLR.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Eric Gobet s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

« Nous proposons Madame Valérie Schmutz, M. Philippe Remy et moi-même, Eric Gobet, comme membres de la Commission d'aménagement. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet et passe la parole au Groupe PDC-PVL.

Au nom du **Groupe PDC-PVL**, Monsieur Patric Davet s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

« Nous proposons Madame Thérèse Luchinger et Monsieur François Chardonnens comme membres de la Commission d'aménagement »

Madame la Présidente remercie Monsieur Davet et passe la parole au Groupe UDC.

Au nom du **Groupe UDC** Monsieur Christophe Monney s'exprime en ces termes :

«*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,*

«*Nous proposons Monsieur Sébastien Bossel et Monsieur Alain Pasche comme membres de la Commission d'aménagement.* »

Madame la Présidente remercie Monsieur Davet et demande s'il y a d'autres interventions. Comme ce n'est pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote à main levée.

↳ **Au vote, la décision est prise à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, de fixer à 11 le nombre de représentants du Conseil général au sein de la Commission d'aménagement.**

Pour l'élection des membres de la Commission d'aménagement, les Partis politiques ont soumis les propositions suivantes :

1. *Monsieur Sébastien Bossel (UDC)*
2. *Monsieur François Chardonnens (PDC-PVL)*
3. *Madame Isabelle Colliard (PS-Les Verts)*
4. *Monsieur Eric Gobet (PLR)*
5. *Monsieur Sébastien Lauper (PS-Les Verts)*
6. *Madame Thérèse Luchinger (PDC-PVL)*
7. *Monsieur Alain Pasche (UDC)*
8. *Monsieur Nicolas Pasquier (PS-Les Verts)*
9. *Monsieur Martin Rauber (PS-Les Verts)*
10. *Monsieur Philippe Remy (PLR)*
11. *Madame Valérie Schmutz (PLR)*

Madame la Présidente demande s'il y a une autre candidature ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Mesdames Isabelle Colliard, Thérèse Luchinger et Valérie Schmutz
Messieurs Sébastien Bossel, François Chardonnens, Eric Gobet, Sébastien Lauper,
Alain Pasche, Nicolas Pasquier, Martin Rauber et Philippe Remy,
membres de la Commission d'aménagement pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

* * * * *

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES NATURALISATIONS

Madame la Présidente s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Selon la loi sur le droit de cité fribourgeois, la Commission des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres, élus par l'assemblée communale ou le Conseil général et choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la Commune. Lors de la précédente législature, cette Commission était formée de 3 membres du Conseil communal et de 4 membres du Conseil général, soit 1 par Groupe politique. Les Groupes proposent de reconduire cette composition de la Commission des naturalisations.

J'ouvre la discussion sur cette proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote à main levée. »

↳ **Au vote, le nombre de 7 membres pour la Commission communale des naturalisations, soit quatre Conseillers généraux et trois Conseillers communaux, est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix.**

Pour la Commission communale des naturalisations, les Partis politiques proposent les candidatures suivantes :

1. *Monsieur Laurent Monney (PDC-PVL)*
2. *Monsieur Gilles Moret (UDC)*
3. *Madame Marie-Claire Pasquier (PLR)*
4. *Madame Pauline Varga (PS-Les Verts)*

Madame la Présidente s'enquiert de savoir si quelqu'un propose une autre candidature ou demande le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Mesdames Marie-Claire Pasquier et Pauline Varga,
Messieurs Laurent Monney et Gilles Moret,
membres de la Commission communale des naturalisations pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

S'agissant des trois membres à élire par le Conseil communal, celui-ci a d'ores et déjà désigné ses représentants, à savoir Mesdames Marie-France Roth Pasquier et Chantal Pythoud et Monsieur Jérôme Tornare.

* * * * *

5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE ET FAMILLE

Madame la Présidente s'exprime en ces termes :

« Je vous informe que la disposition de l'art. 36 de la loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la Commission jeunesse et famille doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée de 9 membres, soit 5 Conseillers généraux et 4 membres libres. »

J'ouvre la discussion sur le nombre de membres de cette Commission et passe la parole aux représentants des groupes :

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Martin Rauber s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pour notre Groupe, le nombre de membres est conforme et nous proposons Madame Eloïse Demierre, Madame Eloïse Surchat et Monsieur Alexis Tornare comme membres de la Commission jeunesse et famille »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rauber et passe la parole au Groupe PLR.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Eric Gobet s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pour notre Groupe, le nombre de membres est également conforme et nous proposons Madame Estelle Zermatten, Monsieur Beg Sadiku et Monsieur Hervé Aubert comme membres de la Commission jeunesse et famille »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet et passe la parole au Groupe PDC-PVL.

Au nom du **Groupe PDC-PVL**, Monsieur Davet Patric s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le nombre de membres nous convient parfaitement ; nous proposons Madame Chantal Frossard comme membre de la Commission jeunesse et famille »

Madame la Présidente remercie Monsieur Patric Davet et passe la parole au Groupe UDC.

Au nom du **Groupe UDC** Monsieur Christophe Monney s'exprime en ces termes :

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pour notre Groupe, le nombre de membres est tout à fait correct ; nous proposons Madame Laurence Philipona, membre libre UDC, ainsi que moi-même, Christophe Monney, comme membres de la Commission jeunesse et famille. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Monney et demande s'il y a d'autres interventions. Comme ce n'est pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote à main levée.

↳ **Au vote, la décision est prise à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, de fixer à 9 le nombre des représentants du Conseil général au sein de la Commission jeunesse et famille.**

Les candidats, Conseillers généraux et membres libres, proposés par les partis politiques comme membres de la Commission jeunesse et famille sont :

1. *Monsieur Hervé Aubert (PLR)*
2. *Madame Eloïse Demierre (PS-Les Verts)*
3. *Madame Chantal Frossard (PDC-PVL)*
4. *Monsieur Christophe Monney (UDC)*
5. *Madame Laurence Philipona - membre libre (UDC)*
6. *Monsieur Beg Sadiku – membre libre (PLR)*
7. *Madame Elodie Surchat (PS-Les Verts)*
8. *Monsieur Alexis Tornare (PS-Les Verts)*
9. *Madame Estelle Zermatten – membre libre (PLR)*

Madame la Présidente demande si quelqu'un propose une autre candidature ou requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Mesdames Eloïse Demierre, Chantal Frossard, Laurence Philipona, Elodie Surchat et Estelle Zermatten,
Messieurs Hervé Aubert, Christophe Monney, Beg Sadiku et Alexis Tornare.
membres de la Commission jeunesse et famille pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

* * * * *

6. OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL, POUR LA LEGISLATURE, D'UNE DELEGATION DE COMPETENCES POUR PROCEDER A DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES NE DEPASSANT PAS LE MONTANT DE FR. 300'000.--.

Madame la Présidente précise qu'au début de chaque législature, le Conseil communal demande au Conseil général l'octroi d'une délégation de compétence lui permettant de conclure des transactions immobilières de faible valeur, à savoir d'un montant allant jusqu'à Fr. 300'000.--. Cette pratique, qui vise à simplifier la procédure, est autorisée tant par la loi sur les communes, art. 10 al. 2, que par le règlement du Conseil général, art. 7 al. 2. Cette délégation de compétence expirant à la fin de la législature, il convient de la renouveler.

Elle passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui, au **nom du Conseil communal**, intervient en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Je vous renvoie au message qui vous a été remis et aux propos de votre Présidente et vous rappelle que durant la dernière législature, le Conseil général avait octroyé au Conseil communal une délégation de compétences pour un montant maximal de Fr. 250'000.--.

Tenant compte de l'évolution du marché immobilier, le Conseil communal propose au Législatif communal d'adapter le montant maximum autorisé en le portant à Fr. 300'000.--. Nous rappelons que ces opérations immobilières sont systématiquement détaillées dans le rapport de gestion remis au Conseil général.

En vue de simplifier la procédure administrative et comme cela se pratique depuis de nombreuses années déjà, le Conseil général est invité à déléguer au Conseil communal ses pouvoirs pour traiter directement toutes les affaires immobilières dont le montant n'excède pas Fr. 300'000.--. Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et ouvre la discussion en passant la parole aux Groupes.

La parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accorde à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, une délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 300'000.--.**

* * * * *

7. DIVERS

Madame la Présidente rappelle que selon le document que chacun a reçu avec la convocation, un ordre est à respecter pour les divers. Sont traités en premier les **Divers du Conseil général**, dans l'ordre suivant :

- les propositions
- et les postulats
qui doivent être remis par écrit au secrétaire avant ou pendant la séance et qui font l'objet d'une présentation par leur auteur,
- puis les résolutions à remettre au Président à l'ouverture de la séance,
- ensuite les questions qui pourront obtenir une réponse lors de cette séance ou lors de la séance suivante,
- et pour terminer d'éventuelles autres interventions telles des remarques, observations, etc.

Ensuite, seront traités les **Divers du Conseil communal**.

Divers du Conseil général

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, Madame la Présidente passe aux questions.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite faire une remarque ou un commentaire.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion sur les Divers du Conseil général.

Divers du Conseil communal

Madame la Présidente passe maintenant la parole au Conseil communal pour ses Divers.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En l'état, le Conseil communal n'a pas de divers. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et demande si un autre membre du Conseil communal souhaite prendre la parole. Tel n'étant pas le cas, elle laisse à nouveau s'exprimer Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic termine en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

M'étant déjà exprimé tout à l'heure, je réitère mes remerciements au élus et, dans le souci du plaisir de faire perdurer la tradition, je vous invite toutes et tous qui êtes dans cette salle à venir, à l'issue de cette séance, partager le verre de l'amitié sous la coupole de notre vénérable Hôtel de Ville. Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et conclut en ces mots :

« Je vous remercie de votre participation à cette séance constitutive. Comme tous les objets inscrits à l'ordre du jour de cette séance constitutive ont été traités, je clos les débats en vous remerciant toutes et tous et en vous donnant rendez-vous au 30 mai prochain pour la séance d'approbation des comptes. »

[Applaudissements]

La séance est levée à 20.55 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

La Présidente

Guy Monney

Kirthana Wickramasingam

La Secrétaire au procès-verbal

Le Président Doyen d'âge

Anne Fracheboud

Placide Meyer

Annexes à l'original du procès-verbal :

pt 6 Message relatif à la délégation de compétence en matière de transactions immobilières